



**meilleurtaux
Placement**

18 rue Baudrairie 35000 Rennes
marque exploitée par MeilleurPlacement SAS
RCS Rennes 494 162 233

Generali Vie,
Société Anonyme au capital de 336 872 976euros
Entreprise régie par le code des assurances - 602 062 481 R.C.S. Paris
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

Avenant aux Contrats
CONDITIONS SPECIFIQUES D'INVESTISSEMENT SUR
~ SWISSLIFE DYNAPIERRE ~
(FR0013219722)

Souscripteur* : _____ Co-souscripteur ** : _____
Date de naissance* : _____ Date de naissance** : _____
Adresse : _____ Adresse : _____
Nom du contrat : _____
Numéro de Contrat* : _____ (en cas d'arbitrage de versement complémentaire)
Courtier : _____

*Ces données sont obligatoires, à défaut la demande de versement et/ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte

**Ces données sont obligatoires en cas de co-souscription du contrat, à défaut la demande de versement et/ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte

En cas de co-souscription, les stipulations prévues dans le présent avenant ainsi que l'ensemble des déclarations et engagements du Souscripteur, notamment les réponses apportées au questionnaire et la mention manuscrite figurant dans le pavé de signature, engagent de la même manière le Co-Souscripteur.

☐ **Nouvelle souscription**

Je souhaite effectuer un versement d'un montant de _____ €, sur le support en unités de compte **SWISSLIFE DYNAPIERRE**
Joindre impérativement le Bulletin de souscription sur lequel sera indiquée la répartition totale du versement initial.

☐ **Versement libre complémentaire**

J'effectue sur mon contrat un versement libre complémentaire d'un montant de _____ €, à investir sur le support en unités de compte **SWISSLIFE DYNAPIERRE**
Joindre impérativement le Bulletin de versement libre complémentaire sur lequel sera indiquée la répartition totale du versement libre complémentaire.

☐ **J'effectue un arbitrage selon la répartition suivante :**

Désinvestissement à partir d'un (des)supports en unité(s) de compte et/ou d'un (des) fonds Euros :

<u>Libellé du support</u>	<u>Code ISIN</u>	<u>Montant brut en euros ou en %*</u>
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Réinvestissement à 100% sur le support en unité de compte :

SWISSLIFE DYNAPIERRE (FR0013219722)

*Rayez la mention inutile

Mode de règlement :

☐ par chèque bancaire, ci-joint n° _____ libellé à l'ordre de **Generali Vie exclusivement** et tiré sur le compte du Souscripteur, auprès de la banque : _____

☐ par virement (joindre obligatoirement une copie de l'avis d'exécution du virement) sur le compte **de Generali Vie exclusivement**, et tiré sur le compte du Souscripteur auprès de la banque : _____

Tout versement en espèces est exclu.

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphes(s)

Fait en 3 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s) 3- Courtier



Generali Vie,
Société Anonyme au capital de 336 872 976euros
Entreprise régie par le code des assurances - 602 062 481 R.C.S. Paris
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

Je prends connaissance de l'avenant aux Conditions Générales de mon contrat sur les conditions d'investissement sur le support en unités de compte **SWISSLIFE DYNAPIERRE**.

AVENANT A LA NOTE D'INFORMATION VALANT CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 / DISPOSITIONS ESSENTIELLES

Pour les contrats comportant un encadré sur les dispositions essentielles, la deuxième phrase du point 4 de l'encadré « Dispositions Essentielles du contrat » de la Note d'Information valant Conditions Générales est modifiée comme suit :

4. Le contrat comporte une faculté de rachat. Les sommes sont versées par l'Assureur dans un délai de deux (2) mois.

Par ailleurs, les OPCI sont des supports représentatifs des unités de comptes pouvant supporter des frais qui leur sont propres. Les Souscripteurs sont invités à se reporter à la Documentation établie par la Société de gestion de l'OPCI **SWISSLIFE DYNAPIERRE (FR0013219722)**, et à leur contrat, notamment pour les contrats comportant un encadré « Dispositions Essentielles », à la rubrique « Autres frais » du point 5 de l'encadré « Dispositions Essentielles » de la Note d'Information valant Conditions Générales :

Les supports représentatifs des unités de compte peuvent aussi supporter des frais qui leur sont propres. Ceux-ci sont indiqués dans les documents d'information financière (document d'information clé pour l'investisseur, note détaillée, etc.) des supports.

Les autres dispositions de cet encadré demeurent inchangées.

ARTICLE 2 / CONDITIONS D'INVESTISSEMENT SUR L'OPCI SWISSLIFE DYNAPIERRE

L'investissement sur le support en unité de compte **SWISSLIFE DYNAPIERRE** sera réalisé lors d'un versement initial ou d'un versement libre complémentaire ou d'un arbitrage.

Ce support en unité de compte n'est pas éligible dans le cadre des options de gestion proposées au contrat (versement libre programmé, rachat partiel programmé, etc.).

Par dérogation aux dispositions relatives aux modalités de règlement suivant la réception par l'assureur d'une demande de désinvestissement prévues dans les Conditions Générales du contrat, il est précisé que toute demande de désinvestissement sur l'OPCI **SWISSLIFE DYNAPIERRE** sera effectuée dans les deux (2) mois maximum suivant la réception de la demande de désinvestissement accompagnée de toutes les pièces nécessaires.

ARTICLE 3 / VALEUR LIQUIDATIVE ET DATES DE VALEURS

La valeur liquidative de l'OPCI **SWISSLIFE DYNAPIERRE** est bimensuelle et est établie le 15 de chaque mois ainsi que le dernier jour ouvré de chaque mois.

Conformément aux dispositions de l'article R131-6 du Code des assurances, la valeur retenue en cas d'investissement ou de désinvestissement des sommes investies sur l'OPCI **SWISSLIFE DYNAPIERRE** (en cas de rachat ou de décès) est égale à la contrevaletur en devises ou en euros des parts/actions, conformément aux dispositions relatives aux dates de valeurs sur les supports en unités de comptes applicable, après toute demande d'investissement ou de désinvestissement sur les supports en unités de comptes, précisées dans les Conditions Générales du Contrat.

ARTICLE 4 / DISTRIBUTION DES REVENUS GENERES PAR L'OPCI SWISSLIFE DYNAPIERRE

Dans l'hypothèse où l'OPCI **SWISSLIFE DYNAPIERRE** serait fermée à la commercialisation et/ou les parts de l'OPCI **SWISSLIFE DYNAPIERRE** ne seraient plus disponibles, les éventuels revenus dégagés ne pourront être plus réinvestis au sein dudit support et pourront être reversés au sein d'un support d'investissement disponible au sein du contrat et sous les mêmes conditions qu'un versement libre.

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphes(s)



Generali Vie,
Société Anonyme au capital de 336 872 976euros
Entreprise régie par le code des assurances - 602 062 481 R.C.S. Paris
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

SIGNATURE(S)

Le Souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions des présentes et en accepte les termes. Il reconnaît avoir reçu et pris connaissance des Statuts ainsi que de la note détaillée de l'OPCI SWISSLIFE DYNAPIERRE (ci-après la « Documentation »), présentant notamment les caractéristiques principales de l'OPCI SWISSLIFE DYNAPIERRE et des avertissements décrits dans celle-ci ainsi que de ses particularités de fonctionnement.

Le Souscripteur déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des supports en unités de compte, il prend à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles qu'il a souscrites.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leurs valeurs, celles-ci étant par nature sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

Le Souscripteur doit obligatoirement reproduire, ci-après, la mention suivante, sans ratures et/ou ajouts de mots : « Je reconnais avoir reçu de mon Courtier la Documentation précitée. J'ai compris et accepte les risques liés à mon investissement. »

Fait à _____, le _____

(en deux exemplaires originaux)

Souscripteur : _____

Co-Souscripteur : _____

Signature(s) du (des) Souscripteur (s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Information sur la protection des données personnelles

« Les données personnelles du Souscripteur :

Pour toute informations sur le traitement des données du Souscripteur et sur ses droits, Generali Vie l'invite à consulter l'annexe 1 « Information sur le traitement de vos données personnelles » figurant dans la Note d'information valant Conditions générales du contrat ou sur le site www.generali.fr/donnees-personnelles/information-clientsEP . »